



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-deuxième session

202 EX/6

PARIS, le 8 août 2017
Original anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

COORDINATION MONDIALE/RÉGIONALE ET SOUTIEN DE L'UNESCO POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 4 – ÉDUCATION 2030

Résumé

En application de la décision 200 EX/7, la Directrice générale présente au Conseil exécutif le rapport sur la contribution de l'UNESCO à la coordination et au soutien à la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030.

Les incidences financières et administratives du présent document sont couvertes par le document 38 C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 18.



I. INTRODUCTION

1. La Déclaration d'Incheon de 2015 a donné pour mission à l'UNESCO de conduire et coordonner la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030. En tant que point focal pour l'éducation au sein de l'architecture globale de coordination du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Organisation a assuré la coordination et le soutien à la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 par : (1) la coordination des partenariats mondiaux et régionaux ; (2) le soutien politique et le renforcement des capacités, et (3) le suivi, l'examen et l'établissement de rapports. En application de la décision 200 EX/7, la Directrice générale présente au Conseil exécutif, à sa 202^e session, son rapport sur la contribution de l'UNESCO à la coordination et au soutien à la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030.

2. Le grand programme I (GP I) suivra une double approche articulée autour de deux axes d'action ayant pour objet : (a) de soutenir la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 au niveau des pays, avec huit résultats escomptés ; et (b) de conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030 aux niveaux mondial et régional, avec deux résultats escomptés. En pleine adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le grand programme I a défini ses dix résultats escomptés du document 39 C/5 de sorte à apporter une contribution directe à neuf des dix cibles/modalités de mise en œuvre de l'ODD 4, ainsi qu'à d'autres Objectifs de développement durable (ODD).

II. PARTENARIATS MONDIAUX ET RÉGIONAUX

3. La coordination des parties prenantes de l'éducation par le biais de différents mécanismes et plates-formes aux niveaux mondial et régional a renforcé les partenariats et harmonisé les approches à l'appui d'une exécution plus efficace et efficiente au niveau national.

4. Le Comité directeur ODD – Éducation 2030 est le principal mécanisme mondial de consultation et de coordination multipartite pour l'ODD 4. Il a été créé en mai 2016 afin d'aider les États membres et les partenaires à atteindre l'ODD 4 ainsi que les cibles relatives à l'éducation fixées dans le cadre des autres Objectifs du Programme 2030. En décembre 2016, le Comité a adopté une feuille de route décrivant les actions prioritaires pour renforcer l'engagement politique en vue de la réalisation des cibles d'Éducation 2030 et fournir des orientations stratégiques pour la mise en œuvre et le suivi à l'échelle nationale. Lors de sa dernière réunion à l'ONU, à New York (29-30 juin 2017), le Comité a formulé un certain nombre de recommandations sur : (i) les politiques et les stratégies pour la mise en œuvre de l'ODD 4, (ii) le financement national et international, et (iii) le suivi, l'examen et l'établissement de rapports. Organisé en marge de l'événement de haut niveau sur l'éducation (New York, 28 juin 2017) convoqué par le Président de l'Assemblée générale, le Comité directeur a également pu renforcer sa visibilité auprès des partenaires du développement et mettre en avant le rôle central de l'éducation pour la mise en œuvre du Programme 2030.

5. Par ailleurs, le Comité directeur a établi une ligne de conduite en vue de l'examen des ODD lors du Forum politique de haut niveau qui se tiendra en 2019. Après avoir fourni des données à l'ECOSOC sur la contribution de l'éducation pour « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » dans le cadre du Forum politique de haut niveau 2017, le Comité directeur contribuera à l'examen du Forum 2018 consacré au thème de la « Transition vers des sociétés durables et résilientes ». Il préparera également un examen complet de l'ODD 4 et des cibles des autres ODD relatives à l'éducation pour le thème 2019 « Autonomiser les populations et assurer l'inclusion », englobant les ODD 3, 4, 5, 10, 16 et 17, en vue de la Réunion mondiale de 2018 sur l'agenda Éducation 2030. Alignée sur le planning de réunions du Forum politique de haut niveau 2019, cette réunion passera en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 et sera l'occasion d'évaluer de manière critique l'efficacité des mécanismes mondiaux et régionaux de consultation et de coordination.

6. Les mécanismes régionaux de consultation et de coopération constituent des liens essentiels entre les expériences nationales et les politiques mondiales en matière d'éducation. Les consultations régionales multipartites ont non seulement contribué à une vision commune de l'éducation au sein du Programme 2030, mais elles servent également de plates-formes pour l'apprentissage par les pairs autour des défis et des opportunités liés à la traduction des cibles et des engagements mondiaux en faveur d'Éducation 2030 dans l'élaboration des politiques, la planification, la gestion et le suivi du secteur. Des consultations sur l'ODD 4 – Éducation 2030 ont été organisées dans toutes les régions/sous-régions depuis l'adoption du Cadre d'action 2030 en novembre 2015¹. La plupart d'entre elles ont abouti à des feuilles de route, souvent diffusées par les groupes de travail thématiques Éducation 2030, les équipes spéciales ou les groupes de partenaires constitués par l'UNESCO, qui visent à garantir un soutien national plus coordonné en termes de mise en œuvre et de suivi.

7. Le partenariat de l'E-9 des pays à forte population comprend certains des plus grands systèmes éducatifs du monde. La récente Réunion ministérielle sur l'agenda Éducation 2030 à Dhaka (5-6 février 2017) a donné lieu à la remise de la présidence de l'E-9 du Pakistan au Bangladesh. Mise en place à l'origine afin de renforcer les progrès en faveur d'un enseignement de base de qualité pour tous, la Réunion ministérielle a recentré le partenariat de l'E-9 sur les questions de gouvernance et de gestion concernant l'ensemble du système. La note d'information du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) préparée pour la réunion à Dhaka, intitulée « *Partager, apprendre, diriger : les pays E-9 et l'ODD 4* », portait notamment sur des questions telles que les politiques et la planification intégrées, le financement de l'éducation, les évaluations nationales de l'apprentissage, ainsi que sur le suivi, l'examen et l'établissement de rapports.

8. La Consultation collective des ONG (CCONG) sur Éducation 2030 est le principal mécanisme de l'UNESCO pour le dialogue mondial et les partenariats avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur du développement de l'éducation. La récente réunion mondiale de la CCONG à Siem Reap (8-9 mai 2017) a donné lieu à une refonte du réseau mondial des ONG à la lumière de l'agenda et des engagements plus ambitieux de l'ODD 4 – Éducation 2030.

9. L'UNESCO, qui est représentée au Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation ainsi qu'à deux de ses comités, a fourni des contributions substantielles à l'élaboration des documents et politiques clés du Partenariat, notamment ceux portant sur l'examen des subventions. Au niveau opérationnel, l'UNESCO a participé à la gestion des différents programmes de financement du Partenariat, tels que les projets financés dans le cadre du Programme d'activités mondiales et régionales, le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE), les subventions nationales, ainsi que la coordination des groupes d'éducation locaux (GEL) dans un certain nombre de pays. L'UNESCO coordonne étroitement ses activités avec le GPE et ses autres partenaires, par le biais du Comité directeur ODD – Éducation 2030, afin d'aider les pays à mettre en œuvre des cibles de l'ODD 4 – Éducation 2030.

III. SOUTIEN POLITIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

10. L'UNESCO fournit un soutien à Éducation 2030 au travers d'un éventail de produits du savoir, d'initiatives de recherche et prospective, de programmes de renforcement des capacités et de directives techniques dans les domaines dans lesquels elle dispose d'une solide expertise et d'un avantage comparatif évident. Les notes d'orientation et les documents de travail produits ont abordé de nombreuses questions essentielles pour l'agenda de l'éducation et le Programme 2030 dans son ensemble, aux niveaux mondial et régional, notamment : la stagnation de l'aide à l'éducation ; le financement de l'éducation ; la privatisation ; la réduction de la pauvreté par le biais de l'enseignement primaire et secondaire universel ; les enfants non scolarisés et l'alphabétisation des

¹ Afrique occidentale et centrale (Dakar, novembre 2015, septembre 2016) ; Asie et Pacifique (Bangkok, novembre 2015, novembre 2016 et juillet 2017) ; États arabes (Le Caire, décembre 2015 ; Dubaï, mars 2017) ; Asie centrale (Almaty, février 2017) ; Europe et Amérique du Nord (Paris, octobre 2016) ; Afrique de l'Est (Dar es-Salaam, février 2016) ; Amérique latine et Caraïbes (Buenos Aires, janvier 2017) ; Asie du Sud (septembre 2016).

jeunes ; l'apprentissage tout au long de la vie ; l'accès équitable à l'enseignement supérieur ; la violence en milieu scolaire ; l'éducation des personnes déplacées ; l'évaluation des programmes scolaires et de l'apprentissage ; les manuels scolaires ; et la langue d'instruction.

11. Le programme de recherche et prospective vise à renforcer la fonction d'observatoire de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et à contribuer au débat politique et à la recherche afin d'orienter les futures politiques et pratiques du secteur. Depuis sa publication en 2015, *Repenser l'éducation* a contribué à susciter le débat politique public sur l'objectif de l'éducation et l'organisation de l'apprentissage dans un monde en mutation. Sur cette base, des projets régionaux consacrés à l'élaboration d'une nouvelle vision de l'éducation et du développement sont menés actuellement en Afrique et dans les États arabes, de même qu'un certain nombre d'études mondiales et régionales sur des questions telles que la mise en valeur des cultures locales pour les politiques et les pratiques relatives à l'éducation ; la demande des jeunes en matière d'enseignement post-élémentaire ; la culture du test ; le financement de l'éducation ; les dispositions juridiques nationales concernant le droit à l'éducation ; ainsi que la reconnaissance, la validation et la certification de l'éducation de base des adultes.

12. Le Programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED) de l'UNESCO a continué de mener son intervention pilote dans dix pays dans le but de concrétiser les engagements de l'ODD 4 à l'échelle nationale, en tenant compte des besoins, des attentes et des cycles de politiques et de planification propres à chaque contexte. Le programme repose sur une approche en deux phases : (1) aider les dix pays à passer en revue les politiques, les plans et les documents stratégiques existants à la lumière des cibles et engagements de l'ODD 4 ; (2) améliorer les données de suivi et les systèmes d'information nationaux pour l'ODD 4 en élaborant des stratégies nationales de développement des statistiques sur l'éducation et en mettant en place, dans chaque pays, des cadres de suivi solidement étayés. Dans le cadre de cet exercice, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) élabore actuellement un programme de renforcement des capacités pour la formation continue des équipes nationales de statistiques, qui permettra aux pays de mener une auto-évaluation des sources et de la qualité des données, et d'identifier leurs besoins de renforcement des capacités en matière de production, d'analyse et d'utilisation des données statistiques.

13. L'UNESCO a par ailleurs élaboré un certain nombre de directives techniques pour aider les États membres et les partenaires à prendre en compte l'ODD 4 – Éducation 2030 dans leurs systèmes éducatifs nationaux. Il s'agit notamment de guides sur la compréhension des cibles et des engagements de l'ODD 4, ainsi que d'orientations techniques à l'intention des unités hors Siège pour aider les partenaires nationaux à intégrer l'ODD 4 dans leurs politiques et leur planification sectorielles.

IV. SUIVI, EXAMEN ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

14. Le suivi et l'examen des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation est une fonction clé de l'UNESCO. L'Organisation joue un rôle de chef de file dans l'élaboration d'un cadre mondial d'indicateurs et le suivi des progrès de l'éducation sur la base à la fois de données comparables à l'échelle internationale, ainsi que de recherches et d'études plus qualitatives. Cela constitue sans doute l'un de ses avantages comparatifs.

15. Coprésidée par l'ISU et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, la troisième réunion du Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4 – Éducation 2030, qui s'est tenue à Montréal (31 mai – 1^{er} juin 2017), a affiné le cadre d'indicateurs pour le suivi mondial de l'ODD 4. Les participants ont reçu des informations actualisées sur le processus mondial d'établissement de rapports sur les ODD, sur les résultats des trois groupes de travail du Groupe de coopération technique, ainsi que sur d'autres sujets relatifs au renforcement des capacités statistiques et aux questions méthodologiques (et politiques) liées à l'évaluation des résultats de l'apprentissage. En outre, la troisième réunion de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML), organisée

par l'ISU (Mexico, 11-12 mai 2017), a formulé des recommandations à l'intention du Groupe de coopération technique sur le suivi de l'apprentissage dans le cadre de l'ODD 4 sur la base des données actuelles des évaluations internationales de l'apprentissage, ainsi que sur les progrès accomplis en vue de l'élaboration d'un indicateur mondial principal.

16. Par son action dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'UNESCO a également joué un rôle de chef de file dans la mise en œuvre de la cible de l'ODD 4.7, en offrant des conseils en matière de politiques et de renforcement des capacités, ainsi qu'un soutien technique. Le suivi de la cible 4.7 au niveau mondial s'appuie sur les rapports des États membres sur l'application de la *Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales*. Les conclusions de la sixième consultation sont présentées au Conseil exécutif à sa présente session (202 EX/24 Partie III). L'UNESCO a par ailleurs lancé une page Web spéciale intitulée « *Apprendre à vivre ensemble de manière durable (ODD 4.7) : tendances et progrès accomplis* »² qui présente des données utiles au suivi des progrès de la cible de l'ODD 4.7.

17. Le Rapport GEM 2016 étudie les liens étroits entre l'éducation et les autres résultats en matière de développement, ainsi que les difficultés associées au suivi de l'agenda plus ambitieux de l'éducation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit du premier d'une nouvelle série de rapports appelés à jalonner les 15 prochaines années qui suit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD 4. Le Rapport 2017, consacré à la responsabilité dans l'éducation, sera publié en octobre 2017. La Semaine mondiale d'action en faveur de l'éducation (avril 2017) et le Forum ministériel de haut niveau consacré à « L'ODD 4 – Éducation 2030 : deux ans après », qui sera organisé lors de la 39^e session de la Conférence générale, sont tous deux axés sur le thème de la responsabilité.

Projet de décision proposé

18. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les décisions 197 EX/6 et 200 EX/7,
2. Ayant examiné le document 202 EX/6,
3. Sait gré à la Directrice générale des efforts qu'elle déploie en faveur de la coordination et du soutien à la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 ;
4. Se félicite de la solide coopération mise en place pour assurer une approche globale, ainsi que de l'établissement de partenariats étroits avec les acteurs et parties concernés ;
5. Prie instamment les États membres de soutenir les activités de l'UNESCO relatives à la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030, y compris par des ressources extrabudgétaires ;
6. Prie la Directrice générale de lui rendre compte, à sa 205^e session, de la contribution de l'UNESCO à la coordination et au soutien de l'ODD 4 – Éducation 2030.

² <https://fr.unesco.org/gced/sdg47progress>